

Charte de la sécurité dans le secteur de la construction

Une alliance unique en faveur de la sécurité

Les accidents mortels sont encore trop nombreux sur les chantiers suisses. Une alliance unique vient d'être conclue en faveur de la sécurité: les concepteurs, les exécutants ainsi que les associations patronales et syndicales ont lancé avec le soutien de la Suva une Charte de la sécurité.

Un tiers des accidents professionnels mortels ou provoquant une invalidité grave surviennent sur les chantiers. Au cours des dix dernières années, plus de 280 personnes y ont perdu la vie. Tous les intervenants concernés par le travail sur les chantiers se sont donc réunis afin d'élaborer, avec le soutien de la Suva, une approche innovante et non conventionnelle en matière de prévention. Cette collaboration a abouti à une alliance unique et la signature de la Charte de la sécurité. Les concepteurs, les exécutants ainsi que les associations patronales et syndicales s'engagent à mettre en œuvre les principes directeurs énoncés dans cette dernière et à respecter strictement les règles de sécurité vitales sur les chantiers. La Charte de la sécurité permet aux ouvriers de dire stop en cas de danger et de reprendre le travail uniquement après avoir écarté le danger afin qu'ils puissent rentrer chez eux en bonne santé à la fin de leur journée de travail.

Près de 20 grandes associations des secteurs de la construction ainsi que divers syndicats et concepteurs ont apposé leur signature au bas de la Charte de la sécurité. L'objectif est d'obtenir une réduction de moitié du nombre

d'accidents mortels et de cas d'invalidité graves dans la branche de la construction. La Charte de la sécurité complète la «Vision 250 vies» de la Suva, qui a pour objectif d'éviter 250 accidents professionnels mortels et autant de cas d'invalidité graves en dix ans.

Le plus important c'est la vie

Lors de la conférence de presse, Ulrich Fricker, président de Direction de la Suva, a fait l'éloge de l'alliance scellée sous une forme encore inédite en Suisse par les associations patronales, les concepteurs et les syndicats. «Les différents acteurs présents sur les chantiers s'engagent clairement ensemble en faveur d'une sécurité au travail renforcée et rappellent ainsi que rien n'est plus important que la vie.» Pour Pius Flury, architecte et membre de la direction de la SIA, il est évident que la sécurité au travail commence dès la phase de planification.

Werner Messmer, président de la Société suisse des entrepreneurs, a pour sa part souligné que toutes les personnes présentes sur les chantiers doivent fournir un travail professionnel en matière de sécurité et a encouragé l'ensemble des acteurs à tirer à la même

corde. «Nous, les entrepreneurs, souhaitons offrir des postes de travail sans danger, à l'avenir aussi». Enfin, Hansueli Scheidegger, membre de la direction du syndicat Unia et responsable du secteur de la construction, a insisté sur la nécessité d'impliquer les personnes concernées pour améliorer la sécurité au travail et la protection de la santé.

Mise en œuvre et application systématiques

La Charte de la sécurité doit être mise en œuvre et vécue de façon systématique sur les chantiers. Elle définit les principales règles à respecter pour éviter les accidents sur les chantiers, à l'intention des concepteurs et des exécutants de chaque échelon hiérarchique. Son message-clé est le suivant: «Stop en cas de danger / Sécuriser / Reprendre le travail». Il est notamment reproduit sur des rubans de signalisation et des grandes bâches et mis à disposition des signataires pour les placer sur les chantiers qui s'engagent à respecter la Charte de la sécurité. Cette dernière doit finalement contribuer à ce que la sécurité sur les chantiers soit organisée avec davantage de professionnalisme encore et à ce que les lacunes soient immédiatement corrigées.

Les signataires de la Charte de la sécurité lors de la Conférence de presse.



Photo: PHOTOPRESS/Alexandra Wey

Extension prévue

Dans un premier temps, la Charte de la sécurité est mise en œuvre dans les secteurs principal et secondaire de la construction. Une extension à d'autres branches présentant un risque d'accidents élevé est envisageable dans un second temps. ■

www.charte-securite.ch